



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉSIDENTE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 18/03/2020

Coronavirus : Restriction des liaisons entre Tahiti et Moorea

Les dessertes aériennes sur Moorea sont suspendues.

Les dessertes maritimes commerciales entre Tahiti, Moorea et Maiao sont maintenues mais réduites aux strictes nécessités :

- professionnelles ;
- de santé ;
- raisons familiales impérieuses.

A l'embarquement, les personnes devront présenter une attestation sur l'honneur une par jour (en annexe) indiquant le motif et la nécessité d'effectuer le déplacement.

La compagnie maritime disposera d'attestation vierge à l'embarquement.

En l'absence de cette attestation, l'embarquement sera refusé. Tout contrevenant s'expose à des sanctions pénales.

Les forces de l'ordre seront présentes lors de chaque embarquement de passagers.

Le nombre de rotation est limité à :

- En semaine : à 4 rotations aller-retour par jour et par compagnie
- En week-end : à 2 rotations aller-retour par jour et par compagnie

Le transport du fret entre Tahiti et Moorea n'est pas impacté par cette mesure.

Tous les déplacements des navires de plaisance et de loisirs sont interdits.

Il est rappelé que les gestes barrières sauvent des vies et que tous les passagers doivent les appliquer à bord des navettes : se laver régulièrement les mains ; éviter les contacts rapprochés, les embrassades ; utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle, se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude.